

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2011

Nombre de conseillers en exercice : 12

**Présents :** M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON, M. Michel GARCIA

**Absents :**

M. Pascal GEHANT donne procuration à M. Marc LAUDIE  
M. Norbert JOMARD donne procuration à M. Claude GIRARD

Secrétaire de séance : M. Hubert PELLETEY

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du PV de la séance du 28/01/2011
- 2 - Service des gardes nature
- 3 - Proposition RFF - acquisition de terrains appartenant à la commune sur la commune de Frais
- 4 - Redevance d'occupation du domaine public - ouvrages de transport et distribution d'électricité
- 5 - Devenir du terrain de tennis
- 6 - Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.

Il fait part au Conseil des questions et informations diverses soulevées :

- Informations sur le syndicat de la Baroche, rapporteur M. Hubert PELLETEY
- Informations sur l'association « Les enfants de Tchernobyl » intervention de Mme Marie- Claire DEBUISSON

**Monsieur Jean-Paul MORGEN prend la parole et fait une déclaration à savoir :**

Dans 21 jours exactement nous serons à mi-chemin de notre mandat. Un mandat qui nous a été confié par nos concitoyens en mars 2008 et que nous mènerons à terme en 2014. A ce jour nous avons me semble-t-il honoré nos engagements concernant le carrefour et le PLU, qui ont été les moteurs de notre campagne. A ces engagements importants il nous faut ajouter toutes les autres difficultés comme la remise aux normes des installations du CLA, de l'école, les routes, l'éclairage public et j'en oublie. Les récapitulatifs figurent d'ailleurs dans nos bulletins ainsi que sur le site internet de la commune. Un bilan et un résultat globalement satisfaisant, même si quelques uns ne sont apparemment pas de cet avis. Lors de la réunion publique du vendredi 18 février, nous avons été pris à partie par certains habitants. Concernant le carrefour, quelques un ont trouvé que nous avons réalisé un travail de sape au niveau de la sécurisation de la RD 83 avec entre autres des feux qui passent au rouge à chaque fois que ces malheureux s'en approchent (sous entendu feux mal réglés). On nous a aussi reproché d'avoir placé l'un des feux tricolores au mauvais emplacement et il gênerait la sortie et la vue d'un habitant. Je tiens à préciser que le service routes du Conseil Général a mené l'étude de l'avant projet en 2006 donc avant notre mandat, que nous n'avons rien changé à ce que nos prédécesseurs ont connu et le bureau d'étude retenu par nos soins a récupéré toutes les données du CG 90 et les a réalisées scrupuleusement. Je rappelle que nous sommes sur une RD et que nous avons comme obligation de respecter l'avis de celui qui a en charge cette voirie. Nous avons aussi travaillé avec le bureau d'étude sur la sécurisation de chaque côté de ce carrefour. Tout naturellement nous avons veillé à la maîtrise des dépenses afin que le coût soit le moins élevé possible pour le contribuable denneysien, tout en maintenant et surveillant la qualité du travail effectué par les entreprises.

Nous aurions fait payer à la communauté des travaux effectués sur des terrains privés et ces personnes ont mis en cause les élus que nous sommes, un élu a notamment été visé dans ce déballage malhonnête. Je peux certifier que pas un centime n'a été utilisé pour régler les travaux d'un particulier. J'invite ces personnes comme l'a proposé Marie-Claire Debuissou, à venir en mairie compulsé les dossiers du marché et à retourner sur le terrain avec leur mètre pour se rendre compte de la véracité de nos dires. Il ne suffit pas d'aller mesurer ce qui a été commandé par quelques particuliers et affirmer que ces derniers n'ont rien à payer. Faut-il en avoir les preuves avant d'engager une polémique diffamatoire. Ce dossier a été traité avec virtuosité et panache par une partie des élus en charge de ces travaux. Je tiens particulièrement à remercier l'actrice principale de la réussite de ces travaux, à savoir Marie-Claire Debuissou soutenue par le maire, les adjoints et les élus qui ont à leur manière fait tout leur possible afin que ce dossier vieux de plusieurs dizaines d'années aboutisse.

Marie-Claire a su par son professionnalisme mener de bout en bout le suivi financier de ces travaux dans une intégrité totale et vérifiable. Un grand merci à elle et à ceux qui donnent de leur temps afin d'améliorer le quotidien de nos concitoyens.

On peut accepter les critiques dans la mesure où elles sont constructives. Le problème à Denney c'est que l'on dit souvent ce qui ne va pas, mais on ne parle pas des trains qui arrivent à l'heure en gare.

Toujours dans le cadre de la réunion publique du 18 février. Une autre voix, porte parole semble-t-il d'un groupuscule s'est aussi élevée lors de cette soirée. L'intervention portait sur un problème qui interrogeait l'association locale. Question qui n'avait rien à voir avec le sujet de la réunion publique organisée par la municipalité. Mais cette intervention n'était pas innocente puisqu'elle visait indirectement le conseil municipal partenaire de cette association pour plusieurs manifestations. Je pense que cette personne aurait mieux fait de bien réfléchir, car si l'attitude de dénigrement au sein de certaines chaumières devait continuer, perpétrée par ce même groupuscule, il faudra appliquer la loi de la réponse du berger à la bergère avec un effet de boomerang certain. Je déplore cette campagne de dénigrement alimentée par certaines personnes qui je le comprends ne retrouve plus aujourd'hui les méthodes retenues par d'autres en leur temps. Nous avons été élus pour gérer les intérêts de notre commune, gérer dans le respect de l'intérêt général et non selon les besoins et les envies de quelques uns. Je le dis haut et fort nous ne sommes pas disposés à changer de cap car nous sommes des gens responsables, honnêtes et intègres. C'est ce qui nous caractérise, nous ne sommes certainement pas les meilleurs mais nous essayons d'être droit dans nos bottes. En ce qui me concerne, je possède certains signes particuliers, je suis la version originale de moi-même. Je n'aime pas la difficulté mais j'y fais face. Je ne parle pas des choses que je n'aime pas mais je les traite quand il le faut, et je n'aime pas perdre mon temps avec des situations perpétrées par des imbécilités. Alors à bon entendeur salut.

Pour terminer je voudrais ajouter quelques mots pour nos concitoyens.

Si mon profil vous convient, si notre profil vous convient, vos mails ou vos courriers retiendront toute notre attention.

M. le Maire informe le Conseil de la démission de M. Jacques BARB de son mandat d'élu municipal.  
MI.

### **1 Approbation PV de la séance du 28 janvier 2011**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2011 par :  
11 POUR - 1 ABSTENTION (M. Michel GARCIA)**

### **2 Services des gardes nature**

M. le Maire rappelle que lors de la séance de conseil du 3 décembre 2010, M. Daucourt chef de poste au service des gardes nature, était venu exposer les différents domaines sur lesquels l'équipe des gardes nature intervient dans les communes. Le coût pour l'adhésion à ce service s'élève à 3 780€/an à la commune.

M. le Maire rappelle qu'il y a souvent confusion entre le pouvoir de police administrative incombant à sa fonction de maire sur le territoire de sa commune et la police judiciaire pour les infractions et délits.

**Les élus ne jugent pas utile de prendre ce service pour la commune.**

### **3 Proposition RFF - acquisition de terrains appartenant à la commune sur la commune de Frais**

M. le Maire rappelle que le Conseil lors de sa dernière séance avait refusé au Cabinet SEGAT LGV RHIN-RHONE l'autorisation d'occupation temporaire pour effectuer des fouilles archéologiques sur la parcelle de bois N° 6 située sur la commune de Frais. La surface impactée par ce projet annoncée dans un premier temps n'étant plus la même, les élus demandaient des explications.

Le cabinet SEGAT chargé par RFF de traiter les acquisitions foncières nécessaires à la ligne LGV, nous a fait parvenir sa proposition d'une emprise de 75 370 m<sup>2</sup>, représentant une indemnité de 71 806,37 €. Il restera 4 parcelles sur la commune de Frais de 33 619 m<sup>2</sup> - 43 038m<sup>2</sup> - 38 433m<sup>2</sup> et 155 m<sup>2</sup>. Le conseil demande de faire estimer la valeur du peuplement forestier sur ces parcelles par les services ONF. Le souhait des élus est de réinvestir dans l'achat de terrains afin de ne pas réduire le patrimoine de la commune.

**- M. le maire soumet au vote du Conseil la proposition faite par le cabinet SEGAT, le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition pour une emprise de 75 370 m<sup>2</sup> par RFF indemnisée à 71 806,37 €**

**- M. le maire propose au Conseil de solliciter le cabinet SEGAT afin d'obtenir une offre de prix concernant le rachat des reliquats de terrains sur cette parcelle.**

### **4 Redevance d'occupation du domaine public - ouvrages de transport et distribution d'électricité**

M. le maire fait part au Conseil du courrier reçu par le SIAGEP l'informant des nouvelles modalités de calcul pour la redevance due aux communes pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et distribution d'électricité. En particulier sur le calcul de la population à prendre en compte.

**La commune de Denney étant sous le seuil de 2000 habitants, il n'y a pas lieu de délibérer pour modifier ou compléter la délibération existante prise en 2002.**

### **5 Devenir du terrain de tennis**

Le maire rappelle que la commission travaux a fait le point sur l'état des équipements sur le terrain dit de tennis. Les travaux nécessaires pour une remise en état, en particulier pour le portail et les grillages, se montent à un coût bien trop élevé par rapport au peu d'utilisation de ce terrain, d'autant que le CAD ne reconduit pas l'activité tennis. L'aspect sécurité du terrain est remis en cause. La commission propose donc de supprimer les équipements en rapport avec le tennis sur ce terrain, et de l'affecter à d'autres usages, dans un premier temps il pourrait servir de parking. Il est évoqué la possibilité de déplacer le monument aux morts, accès difficile actuellement.

Dans le cadre d'autres travaux dans cette zone, par exemple concernant le préfabriqué, il pourra bien entendu être réfléchi de manière globale à l'évolution et à l'usage qui pourrait en être fait.

**M. le Maire soumet au conseil la proposition d'affecter ce terrain à d'autres usages. A l'unanimité les Elus souhaitent attribuer cet espace à une autre utilisation, le terrain ne sera donc plus affecté à la pratique du tennis.**

### **6 Questions et informations diverses**

**- Informations sur le syndicat de la Baroche,**

M. Hubert PELLETEY rapporteur du syndicat de la Baroche, signale que Monsieur le Député vient de remettre une subvention d'une valeur de 30 000 € pour la réfection de l'église.

Ce projet en totalité est estimé à 500 000 €, il rappelle les faits :

- Subvention parlementaire de 30 000 € obtenue pour le crépissage de l'église et non utilisée à ce jour.
- Travaux d'urgence imprévus réalisés pour soutenir le plafond qui menaçait de tomber (l'église est fermée le temps des travaux, pour cause de sécurité) et pour lesquels une autre subvention de 30 000 € a été attribuée.
- La souscription lancée a permis à la fois de récolter des fonds à une hauteur de 25 000 €, une aide financière de 12 000 € de la Fondation du patrimoine et une subvention de DRAC de 20 445 €,

- 3ème tranche des travaux : poursuite de la reprise du crépis extérieur du bâtiment
- 3ème subvention sollicitée par le Président du Syndicat de la Baroche auprès de M. MESLOT, d'un montant de 30 000 € pour poursuivre les travaux de réhabilitation de l'église.

Subvention totale obtenue par M. Meslot (90 000€)

M. Hubert Pelletay remercie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine lors du décès de sa maman.

**- Informations sur l'association « Les enfants de Tchernobyl**

Mme Marie-Claire DEBUISSON lance un appel aux familles au nom de cette association qui recherche encore dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort, de la Haute Saône et du Doubs, quelques familles d'accueil d'enfants russes pour cet été.

L'irradiation permanente de leurs cellules, du cœur, de la thyroïde et du cerveau, provoque d'innombrables lésions qui sont à l'origine de pathologies très graves liées notamment à l'atteinte des défenses immunitaires et des organes vitaux. Une alimentation saine durant quelques semaines permet à ces enfants d'éliminer plus rapidement le césium radioactif contenu dans leurs organismes et donc de réduire les risques sanitaires. A ce jour, cette association recherche 15 familles qui pourraient accueillir pour le mois d'août, un enfant contaminé en provenance de Russie.

L'adhésion annuelle est de 35 € . Elle donne droit à une réduction d'impôts sur le revenu de 66 %.

site internet : [www.lesenfantsdetchernobyl.fr](http://www.lesenfantsdetchernobyl.fr)

- **Commission forêt** : le 12 mars prochain, plantation de 2 arbres fruitiers et de noyers noirs sur le terrain communal appelé le Verger de la Maraude

La séance est levée à 21h 45 mn.

M. le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

<p><b>Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie</b></p>
---